N° 116

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 28 AVRIL 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1959.

PROJET DE LOI DE PROGRAMME

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*relatif à l'*équipement agricole.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1re législ.) : 56, 105, 124 et in-8° 20.

Le Premier Ministre.

Paris, le 26 juin 1959.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi de programme relatif à l'équipement agricole, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 25 juin 1959.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi de programme dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est approuvé un programme triennal d'équipement agricole d'un montant total de 74.500 millions de francs, applicable :

1° A la recherche et à l'enseignement agricoles, à concurrence de 12.800 millions de francs ;

2° A l'aménagement des grandes régions agricoles, à concurrence de 29.000 millions de francs ;

3° Aux circuits de distribution à concurrence de 14.200 millions de francs ;

4° Aux industries agricoles, vinicoles et alimentaires, à concurrence de 18.500 millions de francs.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 1959.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

Nota. — Voir les documents annexés au n° 56 (Assemblée Nationale, 1re législature).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.